



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Federal Department of Economic Affairs,
Education and Research EAER

Federal office for Agriculture FOAG
International Affairs Division

12 juin 2025 – Texte autorisé à être distribué

Feuille de route de la Suisse en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030

Federal Office for Agriculture FOAG
Patrick Mink
Schwarzenburgstrasse 165
3003 Bern
Tel. +41 58 463 44 36
patrick.mink@blw.admin.ch
<https://www.blw.admin.ch/>



Table des matières :

1.	Introduction	3
2.	Vue d'ensemble des principaux défis auxquels est confronté le système alimentaire suisse	4
3.	Transformation des systèmes alimentaires dans le cadre du développement durable.....	6
3.1	<i>Orientation future de la politique agricole</i>	6
3.1.1	Lignes stratégiques pour atteindre la vision pour 2050.....	6
3.1.2	Future politique agricole après 2030 (PA30+).....	7
3.2	<i>Stratégie pour le développement durable 2030</i>	7
3.2.1	Objectifs et axes stratégiques	7
3.2.2	Mesures du plan d'action 2024-2027	9
3.3	<i>La Stratégie suisse de nutrition 2025-2032</i>	10
3.4	<i>Plan d'action contre le gaspillage alimentaire</i>	11
3.5	<i>Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050</i>	11
3.5.1	Objectifs de la Stratégie Climat	12
3.5.2	Plan d'action	13
3.6	<i>Collaborations multipartites</i>	13
3.6.1	Coopération avec les cantons et les communes.....	13
3.6.2	Coopération avec la société civile, l'économie et les sciences	14
3.6.3	Collaboration internationale et soutien du suivi du SNUSA	15
4.	Conclusion.....	18
	Annexes	19
	Annexe 1 : Orientation future de la politique agricole - <i>Mesures envisageables dans les différents champs d'action</i>	19
	Annexe 2 : Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable 2030 - <i>Mesures prises ces trois dernières années (Plan d'action 2021-2023)</i>	20
	Annexe 3 : Plan d'action 2024-2027 relatif à la Stratégie pour le développement durable 2030 - <i>Mesures à prendre au cours des trois prochaines années</i>	22
	Annexe 4 : Plan d'action contre le gaspillage alimentaire - <i>Axes et mesures, échelons concernés de la chaîne alimentaire et principaux exécutants</i>	24
	Annexe 5 : Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 : Plan d'action - <i>Vue d'ensemble des mesures</i>	25

1. Introduction

En préparation au Sommet du Secrétaire général des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (SNUSA) du 23 septembre 2021, tous les États membres ont été invités à formuler et à soumettre leurs feuilles de route nationales, en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030. C'est dans ce contexte que la Suisse a développé sa première feuille de route qui a été soumise en septembre 2021, se basant essentiellement sur la Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) et les mesures correspondantes de son Plan d'action 2021-2023, ainsi que sur les résultats du dialogue national du Sommet sur les systèmes alimentaires (DSSA)¹.

La SDD 2030 a été adoptée par le Conseil fédéral² le 23 juin 2021, afin de coordonner les efforts de la Suisse en faveur du développement durable dans le cadre de référence de l'Agenda 2030. Elle définit la manière dont la Suisse entend mettre en œuvre cet agenda au cours des dix prochaines années. Parmi les thèmes prioritaires, la consommation et la production durables occupent une place centrale, à noter qu'un chapitre est dédié à la poursuite de la transformation vers des systèmes alimentaires durables en Suisse et à l'étranger. Ce chapitre, qui comprend des objectifs spécifiques et mesurables pour l'année 2030, ainsi qu'un plan d'action et des mesures concrètes, constituait alors la base de la première feuille de route nationale de la Suisse.

Depuis 2021, de nouveaux documents stratégiques ont été élaborés, définissant plus précisément le cadre politique de la transformation des systèmes alimentaires en Suisse :

- [Le Rapport du Conseil fédéral sur l'Orientation future de la politique agricole](#)
- [Le Plan d'action 2024-2027 relatif à la Stratégie pour le développement durable 2030](#)
- [Le Plan d'action contre le gaspillage alimentaire](#)
- [La Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050](#)
- [La Stratégie suisse de nutrition 2025-2032](#)
- [La Stratégie de coopération internationale 2025-2028](#)

Cette version actualisée de la feuille de route nationale de la Suisse rend compte de ces nouveaux développements, et fournit de brèves mises-à-jour sur ce qui a été réalisé pendant les trois premières années de mise en œuvre. Elle illustre comment la Suisse entend transformer son système alimentaire, en considérant les trois dimensions du développement durable – écologique, sociale et économique – de manière équivalente, équilibrée et intégrée, tout en tenant compte des limites des capacités écosystémiques mondiales. Dans cette optique, la Suisse se propose d'atteindre d'ici à 2030 une première étape importante dans la transformation de son système alimentaire, et de se diriger ainsi vers un futur à zéro émission nette de gaz à effet de serre, où le recul de la biodiversité aura été inversé et où la faim et la malnutrition sous toutes ses formes appartiendront au passé.

¹ Lors du DSSA, de nombreux participants ont appelé à l'élaboration d'une politique alimentaire intersectorielle, soutenant largement les axes stratégiques de la SDD 2030, mais mettant aussi en évidence des points de divergence entre les différents acteurs. Pour plus d'information, voir : <https://summitdialogues.org/dialogue/13519/>

² Le Conseil fédéral est l'organe exécutif du gouvernement fédéral de la Suisse.

2. Vue d'ensemble des principaux défis auxquels est confronté le système alimentaire suisse

Les systèmes alimentaires sont soumis à des changements de plus en plus nombreux, qu'il s'agisse de chocs soudains ou de facteurs de stress à long terme, liés notamment à l'évolution de l'environnement (changement climatique, recul de la biodiversité, sols dégradés, etc.), aux défis socio-économiques et aux enjeux de santé. Or les systèmes alimentaires durables et résilients peuvent maîtriser ces crises et atténuer leurs effets négatifs sur l'homme et l'environnement. Lors de crises mondiales, les circuits courts, territorialisés et diversifiés ont par exemple montré leurs avantages. Par ailleurs, l'alimentation représente un facteur crucial pour la santé, ce qui pose encore d'autres défis mais engendre aussi des synergies potentielles.³

Ce qui suit est une liste non-exhaustive de défis qui caractérisent le système alimentaire suisse, et que notre feuille de route nationale vise à relever :

- La Suisse importe près de la moitié des denrées alimentaires qu'elle consomme, ainsi qu'une part importante du fourrage pour animaux.⁴ La division du travail y favorise la compétition, l'innovation et le niveau de vie en général, mais elle a aussi pour conséquence qu'une grande partie des contrecoups écologiques et sociaux de la production de denrées alimentaires se font sentir à l'étranger.⁵
- La perte d'habitats et la détérioration de leur qualité menacent la biodiversité en Suisse.⁶ L'utilisation intensive des terres, notamment par l'agriculture, en est la principale responsable. Comme plus de 80% des terres nécessaires à la production des aliments consommés en Suisse se trouvent en dehors du pays, la consommation de la Suisse pèse également sur la biodiversité à l'étranger.⁷ En ce sens, les émissions de gaz à effet de serre dues à la consommation de denrées alimentaires représentent 20% de toutes les émissions provenant des ménages, dont les deux tiers sont dus à la production à l'étranger.⁸
- L'agriculture a un impact écologique déterminant à différents égards : d'une part, en raison de la forte proportion de surfaces qu'elle utilise par rapport à la surface totale et, d'autre part, car les effets environnementaux de ses activités se répercutent au-delà des terrains exploités. Dans certains cas, la résilience des écosystèmes est compromise et les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) ne sont pas encore atteints dans bon nombre de domaines. L'une des plus grandes lacunes concerne les nutriments : les émissions d'azote, par exemple, devraient être réduites d'au moins 33% pour que les OEA puissent être atteints.⁹
- L'agriculture entraîne des conséquences sur le sol. Les problèmes les plus graves concernent la compaction ou le tassement, l'érosion, la perte de matière organique, la diffusion de polluants et les pertes du carbone enfoui dans le sol.¹⁰
- En Suisse, l'agriculture est responsable de plus de 15.5 %¹¹ de l'ensemble des émissions des gaz à effet de serre, sans compter les émissions et les effets de débordement liés à la production des intrants importés.¹² Le système alimentaire est le domaine qui cause le plus grand impact environnemental avec plus d'un quart de l'empreinte totale du pays, dont un quart provient des pertes alimentaires évitables.¹³
- La consommation de denrées alimentaires en Suisse est à l'origine d'une perte de 2,8 millions de tonnes d'aliments gaspillés sur l'ensemble de la filière, en Suisse et à l'étranger. Ce chiffre correspond à environ 330 kilos de denrées perdues par personne, 37 % de la production agricole, ou un coût de 600

³ Stratégie pour le développement durable 2030 (2020). P. 11

⁴ En 2021, la Suisse a produit 787 000 tonnes de matière sèche (MS) commercialisable comme fourrage et en a importé 1 030 000 tonnes. [AGRISCAN \(sbv-usb.ch\)](https://www.agriscan.ch/)

⁵ Rapport du Conseil fédéral sur l'Orientation future de la politique Agricole (2022). P. 14, et Plan d'action 2024-2027 de la Stratégie de Développement Durable : Mesure 2 – Analyse des retombées positives et négatives de la Suisse à l'étranger (voir p.8 3.2.2 ci-dessous)

⁶ Rapport du Conseil fédéral « Environnement Suisse 2022 » [umweltbericht2022-f\(1\).pdf](https://www.umweltbericht2022-f(1).pdf)

⁷ Fesenfeld, L. (2023) « L'AVENIR DE L'ALIMENTATION EN SUISSE - Guide des principaux leviers et axes politiques pour établir un système alimentaire durable ». Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7585685>

⁸ Rapport du Conseil fédéral sur l'Orientation future de la politique Agricole (2022). P.5

⁹ Objectifs environnementaux pour l'agriculture (2016).

¹⁰ Sol: en bref (OFEV).

¹¹ Émissions de gaz à effet de serre générées par l'agriculture (OFEV), Rapport Agricole 2023 (Agroscope)

¹² Impacts à l'étranger et responsabilités de la Suisse (OFS)

¹³ Déchets alimentaires (OFEV)

francs par individu et par an. Au total, le gaspillage alimentaire représente 25% de l'impact environnemental de l'alimentation.¹⁴

- L'alimentation de la population suisse est déséquilibrée. La consommation de produits sucrés et salés dépasse de beaucoup les recommandations nutritionnelles suisses, proposées dans la « pyramide alimentaire suisse »¹⁵. La part des huiles, des graisses et des noix correspond plus ou moins ; celle des fruits, légumes, légumineuses et produits laitiers est insuffisante ; et celle de la viande est trois fois trop élevée. Le système alimentaire actuel peut être considéré comme inefficace quant à la valorisation des calories et à celle des protéines : seul un sixième des protéines produites se retrouve dans l'assiette du consommateur, les pertes étant consécutives à la transformation de protéines végétales en protéines animales ou dues aux pertes alimentaires.¹⁶
- Une partie de la population peine toujours à se nourrir de manière saine. En 2022, 43% de la population suisse est en surpoids ou obèse, causant des problèmes de santé publique.¹⁷ Sur les 80 milliard de francs de coûts de la santé en 2018, 80% sont causés par des maladies non transmissibles (MNT) favorisées par une alimentation déséquilibrée.¹⁸ Malgré une situation globale plutôt enviable, la précarité alimentaire et la pauvreté existent aussi en Suisse, et ne cessent d'augmenter.¹⁹

Pour passer à des systèmes alimentaires plus durables, il est essentiel de renforcer la cohérence et les synergies entre les instruments de la politique agricole et des autres politiques sectorielles : environnement, santé et sécurité sociale. La diminution de telles répercussions sociales et environnementales négatives revêt une importance cruciale.

¹⁴ Rapport du Conseil fédéral sur l'Orientation future de la politique Agricole (2022). P.21

¹⁵ [Recommandations nutritionnelles suisses](#)

¹⁶ Rapport du Conseil fédéral sur l'Orientation future de la politique Agricole (2022). P.48

¹⁷ Excès de poids (OFS) ; Sustainable Development Report 2024 (sdgindex.org)

¹⁸ Rapport du Conseil fédéral sur l'Orientation future de la politique Agricole (2022). P.21

¹⁹ Pauvreté et privations | Office fédéral de la statistique (admin.ch), Consommation et santé | Office fédéral de la statistique (admin.ch), Alimentation et environnement | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

3. Transformation des systèmes alimentaires dans le cadre du développement durable

La feuille de route nationale de la Suisse en vue de la transformation des systèmes alimentaires se base donc sur la Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) du Conseil fédéral, ainsi que sur la Stratégie suisse de nutrition 2025-2032, le Plan d'action contre le gaspillage alimentaire et les mesures de la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050. En outre, elle est guidée par la vision pour l'après 2030, présentée dans le rapport du Conseil fédéral sur l'Orientation future de la politique agricole. Ce chapitre passe en revue ces documents et présente leurs différentes mesures, qu'elles soient prévues, en cours d'élaboration ou déjà mises en œuvre.

3.1 Orientation future de la politique agricole

En juin 2022, le Conseil fédéral a publié son rapport sur l'Orientation future de la politique agricole, en réponse à deux postulats parlementaires.²⁰ Ce rapport montre dans quelles directions l'agriculture et la filière alimentaire doivent se développer à long terme, et définit différentes stratégies à suivre. Il traite notamment de huit mandats d'examen, qui ne se limitent pas à l'agriculture mais concernent tout le système alimentaire : autosuffisance ; politique globale pour une production durable et une alimentation saine ; fermeture des cycles d'éléments fertilisants ; réduction de la complexité ; perspectives économiques ; distorsion de la concurrence ; vente directe et circuits courts ; réduction de gaspillage alimentaire.

3.1.1 Lignes stratégiques pour atteindre la vision pour 2050

Le Conseil fédéral se propose de parvenir d'ici à 2050 à une sécurité alimentaire conforme au développement durable et ce, de la production à la consommation, en se fondant sur les objectifs constitutionnels et sur les objectifs de la projection 2050.

Or, l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses doivent se développer pour atteindre ce résultat dans les futures conditions-cadre. Pour ce faire, le rapport propose de suivre quatre lignes stratégiques :

Garantir la résilience de l'approvisionnement en denrées alimentaires	Encourager une production de denrées alimentaires respectueuse du climat, de l'environnement et des animaux	Renforcer la création de valeur durable	Favoriser une consommation durable et saine
			
• Préserver les bases de production • Anticiper les effets du changement climatique • Assurer la stabilité des chaînes d'approvisionnement	• Renforcer la protection du climat et les énergies renouvelables • Réduire les pertes d'éléments fertilisants et les risques liés aux produits phytosanitaires • Promouvoir la biodiversité • Améliorer le bien-être et la santé des animaux	• Améliorer la compétitivité • Anticiper les changements du côté de la demande • Viser une répartition équitable de la valeur ajoutée réalisée • Réduire la complexité de la politique agricole	• Faciliter le choix de produits durables • Soutenir des modèles alimentaires sains • Réduire le gaspillage alimentaire

Figure 1 : Vue d'ensemble des lignes stratégiques

²⁰ Postulats 20.3921 et 21.3015

Ces lignes stratégiques indiquent où il faudra redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs à long terme. Sur cette base, le Conseil fédéral propose également des champs d'action qui montrent comment agir concrètement : en renforçant la capacité d'innover et le savoir-faire ; en améliorant l'utilisation efficiente des ressources et l'adaptation aux conditions locales ; en augmentant la transparence et la vérité des coûts ; et en simplifiant l'instrumentaire. La stratégie esquissée définit le cadre de l'action future des filières et de l'évolution de la politique agricole, et propose des mesures envisageables dans ces différents champs d'action (voir Annexe 1).

3.1.2 **Future politique agricole après 2030 (PA30+)**

Le processus d'élaboration de la politique agricole pour l'après 2030 (PA30+) a donc été lancé suite à l'approbation du rapport du Conseil fédéral sur l'orientation future de la politique agricole en juin 2022.²¹ Dans le cadre de l'examen de ce rapport, le Parlement a jugé que celui-ci constitue une base appropriée pour le développement de la future politique agricole. Le Parlement s'est d'ailleurs exprimé en faveur d'une approche systémique comprenant tous les acteurs de la chaîne, de la production à la consommation, en passant par la transformation, le commerce et l'importation. Il a insisté également sur l'importance de développer ce projet de manière cohérente avec la Stratégie suisse de nutrition, de renforcer les relations commerciales visant un développement durable ainsi que d'accorder une plus grande responsabilité individuelle aux branches du secteur.

Le Parlement a donc chargé le Conseil fédéral de soumettre un projet de politique basé sur les lignes stratégiques du rapport d'ici à fin 2027, tout en prenant en compte les aspects suivants: garantie de la sécurité alimentaire sur la base d'une production alimentaire indigène et diversifiée correspondant au moins au niveau d'autosuffisance actuel ; réduction de l'empreinte écologique, de la production agricole à la consommation des denrées alimentaires, en tenant compte des importations ; amélioration des perspectives économiques et sociales pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire ; simplification des instruments et réduction de la charge administrative.²² Parallèlement à l'élaboration des mesures, un bilan intermédiaire sera établi sur la réalisation des objectifs jusqu'à présent. Ce rapport analysera la nécessité d'agir par rapport aux différents objectifs de l'initiative parlementaire 19.475, de la Stratégie pour le développement durable 2030 et de la vision pour 2050. Le projet sera élaboré par l'administration et ensuite soumis au débat parlementaire, le Parlement devant finaliser et adopter la base légale pour la nouvelle politique agricole afin qu'elle puisse être mise en œuvre le 1er janvier 2030, en s'appuyant sur les enveloppes financières agricoles 2030 – 2033.

3.2 ***Stratégie pour le développement durable 2030***

Dans sa Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030), le Conseil fédéral montre comment il compte procéder pour respecter ses engagements liés à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030. Au sein de la partie sur la consommation et la production durables, l'une des thématiques préférentielles, le chapitre « Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse comme à l'étranger » constitue alors la base de cette feuille de route nationale. La transition requise pour parvenir à de tels systèmes se heurte toutefois à des difficultés sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur, en Suisse comme à l'étranger. Pour cette raison, cette stratégie et les mesures proposées s'inscrivent dans une approche systémique, incluant de nombreux domaines d'action, en cohérence avec les travaux des divers offices.

3.2.1 **Objectifs et axes stratégiques**

La SDD 2030 définit quatre objectifs spécifiques et mesurables, que la Suisse devrait atteindre d'ici à 2030 :

²¹ [L'orientation future de la politique agricole \(admin.ch\)](#). Ce rapport a été élaboré en réponse aux postulats [20.3931 | Orientation future de la politique agricole \(parlement.ch\)](#) et [21.3015 | Orientation future de la politique agricole. Complément au mandat du Conseil fédéral \(parlement.ch\)](#)

²² Les deux chambres du Parlement ont transféré la motion [22.4251 | Rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Concrétisation de la ligne stratégique \(parlement.ch\)](#)

1. La proportion de la population qui se nourrit sainement, de manière équilibrée et durable, conformément aux recommandations de la pyramide alimentaire suisse, augmente pour atteindre un tiers.²³
2. Le gaspillage évitable de denrées alimentaires par habitant diminue de moitié par rapport à 2017.²⁴
3. L'empreinte gaz à effet de serre de la demande finale en denrées alimentaires – calculée par personne sur la base de la comptabilité environnementale – recule d'un quart par rapport à 2020.²⁵
4. La proportion d'exploitations agricoles qui produisent de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux en recourant à des programmes spécifiques de développement durable, que ceux-ci soient de droit privé ou de droit public, augmente d'un tiers par rapport à 2020.²⁶

Pour fournir des orientations générales sur la manière d'atteindre ces objectifs, la SDD 2030 définit quatre axes stratégiques nationaux :

Encourager une alimentation saine, équilibrée et durable :

La Confédération édicte des lignes directrices et soutient l'amélioration de la composition des denrées alimentaires et des repas conformément aux critères de développement durable, et perfectionner celle-ci grâce à la recherche et à l'innovation. Elle encourage aussi les efforts consentis pour que les modes d'alimentation sains, équilibrés et durables soient attrayants et accessibles pour tous, en soutenant notamment les travaux d'information et de sensibilisation appropriés. A ce titre, la Stratégie suisse de nutrition²⁷ a été mise à jour : en renforçant les aspects de durabilité et de promotion de la santé, elle vise à soutenir les conditions générales en matière d'alimentation pour favoriser un changement de comportement vers une alimentation saine et durable. Une telle alimentation, conforme à la pyramide alimentaire, qui a également été revue²⁸, contribue à prévenir les maladies non transmissibles, et permettrait de réduire de moitié l'impact environnemental (y compris les émissions de gaz à effet de serre). En parallèle, les nouvelles recommandations nutritionnelles²⁹ ont été publiées en automne 2024, et la nouvelle Stratégie suisse de nutrition a été publiée en avril 2025 (voir chapitre 3.3). Le plan d'action complet avec les mesures pour mettre en œuvre la Stratégie suisse de nutrition sera publié fin 2025.

Réduire les déchets alimentaires :

La Confédération élabore et soutient des mesures de réduction des pertes alimentaires évitables tout au long de la chaîne de création de valeur et jusqu'à l'étape de la consommation, tout en définissant également des objectifs de réduction spécifiques. En ce sens, le Conseil fédéral a notamment adopté un plan d'action contre le gaspillage alimentaire en 2022 (voir chapitre 3.4).

Accroître la durabilité le long de la chaîne de création de valeur dans le domaine alimentaire :

La Confédération crée des conditions-cadre transparentes, efficaces et favorables à des systèmes alimentaires durables, de la production à la consommation. Elle s'engage en faveur de l'internalisation des coûts externes et d'une plus grande transparence pour ce qui est de l'origine et des méthodes de production, en tenant particulièrement en compte de l'impact environnemental, la situation sociale et la question du bien-être des animaux. Elle soutient le renforcement de la formation en matière de systèmes alimentaires durables, ainsi qu'une coopération coordonnée au sein du secteur agricole et alimentaire, incluant tous les acteurs de politiques sectorielles pertinentes. Dans ce contexte, la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 a été publiée en 2023 (voir chapitre 3.5).

Renforcer la résilience du système alimentaire :

²³ Objectif à long terme : d'ici à 2050, le régime alimentaire de la population sera conforme à la pyramide alimentaire. Une évolution linéaire verrait 33 % de la population consommer une alimentation conforme aux recommandations de la pyramide alimentaire d'ici à 2030.

²⁴ Postulat 18.3829, Isabelle Chevalley, 5.03.2018. Plan d'action contre le gaspillage alimentaire.

²⁵ Selon la stratégie sectorielle sur le climat, l'agriculture et la nutrition (en date du 18.06.2020). La nécessité pressante d'agir dans ce domaine est mise en évidence dans des études nationales (par exemple Zimmermann et al. 2017) et internationales, telles que The Lancet (2019) : Food in the Anthropocene ou Akenji et al. (2019). Cette dernière postule que les réductions de l'empreinte écologique requises dans le cas des pays développés sont d'au moins 47 % en matière d'alimentation d'ici à 2030. L'objectif intermédiaire actuel a été fixé en tenant compte de la faisabilité.

²⁶ La mise en œuvre de l'objectif et la mesure de sa réalisation sont exposées dans le cadre de la mesure 3 du plan d'action.

²⁷ Mesure K-01, Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 | Partie 2 : Plan d'action. P.18

²⁸ [Pyramide alimentaire](#), et [Recommandations-nutritionnelles version-longue_F.pdf](#)

²⁹ Mesure K-02, Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 | Partie 2 : Plan d'action. P.19

Afin d'assurer la sécurité alimentaire sur le long terme, la Confédération consolide la résilience du système : investissements responsables, renforcement socioéconomique des exploitations agricoles, production indigène diversifiée, adaptée au site et utilisant efficacement les ressources, même dans les emplacements difficiles (par ex. dans les régions de montagne), ou promotion des possibilités de formation correspondantes. La Confédération s'efforce d'atténuer les effets négatifs sur l'environnement, notamment sur le climat et la biodiversité, et aide l'agriculture à s'adapter à des conditions climatiques qui évoluent, grâce notamment à l'application de principes de l'agroécologie. Elle encourage aussi le développement technologique pour les méthodes de production actuelles et futures. Ainsi, en 2023, l'Office fédéral de l'agriculture a par exemple adopté une nouvelle méthode permettant de déterminer la valeur de référence du nombre d'exploitations agricoles qui produisent de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux.

3.2.2 **Mesures du plan d'action 2024-2027**

Le premier plan d'action pour soutenir la mise en œuvre de la SDD 2030 a couvert la période 2021-2023. Un rapport sur sa mise en œuvre a par la suite été publié (voir Annexe 2). En 2024, la Confédération a défini un nouveau plan d'action pour les années 2024 à 2027. Parmi les 22 mesures qui y figurent, trois concernent la transformation des systèmes alimentaires :

1) *Relevé d'indicateurs internationaux concernant l'alimentation saine et durable*³⁰

Cette mesure consiste à relever des indicateurs comparables sur le plan international au sujet de la qualité de l'alimentation, dans le cadre du *Global Diet Quality Project*, notamment financé par la Suisse. Ces données – qui sont relevées dans plus de cent pays et auxquelles le public a accès – servent de fondement à divers États pour prendre des décisions politiques basées sur des faits objectifs et mettre en place des programmes sur mesure en faveur d'une alimentation plus saine et plus durable, contribuant ainsi à la réalisation et au suivi du premier objectif de la SDD 2030. Cette mesure et l'engagement de la Suisse a notamment contribué à l'adoption en mars 2025 d'un nouvel indicateur sur la diversité des régimes alimentaires sous l'ODD 2.2.³¹

2) *Modélisation de scénarios prospectifs pour l'économie agroalimentaire suisse et évaluation des conséquences du point de vue du développement durable*³²

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur l'orientation future de la politique agricole, le Conseil fédéral a esquissé des perspectives à long terme pour l'économie agroalimentaire suisse, avec pour horizon l'année 2050. Dans ce contexte, il poursuit une approche globale qui intègre tous les secteurs du système alimentaire. Afin d'estimer l'impact que les grands axes esquissés dans le rapport pourraient avoir sur l'agriculture et l'alimentation, différents scénarios doivent être modélisés à l'aide du modèle d'analyse « Green DSS-ESSA », utilisé depuis longtemps par Agroscope – l'institut national pour la recherche agricole. La transformation du système alimentaire induisant divers changements structurels tout au long de la chaîne de valeur, il s'agit alors aussi d'étudier les conséquences économiques et sociales de ces changements.

3) *Travaux de fond pour des approches destinées à accroître la durabilité des relations commerciales*³³

La Suisse s'engage, dans le cadre de ses dispositions légales, pour un commerce ouvert, sans obstacle et fondé sur des règles. Sa stratégie vise une réduction des droits à l'importation sur les biens industriels, des prescriptions techniques internationales, appropriées et proportionnées et l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits agricoles. Elle favorise des travaux de fond afin de procéder à un état des lieux et à une analyse des évolutions internationales dans le domaine du commerce et du développement durable. Ce faisant, elle accompagne activement les travaux pertinents en cours dans des organisations internationales. Dans ce contexte, la Suisse soutient par exemple un projet de la FAO intitulé « *Trade and Sustainable Agrifood Systems* »³⁴, qui vise à mieux comprendre et à développer une vue d'ensemble de

³⁰ Mesure 4, Plan d'action 2024-2027 relatif à la Stratégie pour le développement durable 2030. P.14

³¹ [New SDG indicator on Minimum Dietary Diversity adopted by UN Statistical Commission](#)

³² Mesure 5, Plan d'action 2024-2027 relatif à la Stratégie pour le développement durable 2030. P.15

³³ Mesure 6, Plan d'action 2024-2027 relatif à la Stratégie pour le développement durable 2030. P.17

³⁴ Trade and Sustainable Agrifood Systems | FAO | Food and Agriculture Organization of the United Nations

l'augmentation des dispositions liées à l'environnement (ERPs) dans les accords commerciaux régionaux (RTAs) et de leurs impacts.

D'autres mesures de ce plan d'action, peut-être moins spécifiques aux systèmes alimentaires, s'avèrent également pertinentes dans le cadre de la transformation durable de ces systèmes. La mesure « Analyse des retombées positives et négatives de la Suisse à l'étranger »³⁵, qui vise à favoriser et rendre possibles des modes de consommation durables, est un bon exemple : étant donné que la Suisse importe près de la moitié des aliments qu'elle consomme, la mise en lumière et la mesure des externalités de son système alimentaire à l'étranger sont essentielles pour une transformation durable.

3.3 La Stratégie suisse de nutrition 2025-2032

En avril 2025, le Département fédéral de l'intérieur a publié la Stratégie suisse de nutrition couvrant les huit prochaines années, se basant sur l'évaluation de la stratégie mise en œuvre entre 2017 et 2024. Visant à renforcer son efficacité et élargir sa portée, la Stratégie suisse de nutrition 2025-2032 allie santé et d'autres aspects de durabilité, se basant ainsi sur la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles³⁶ et sur la Stratégie climatique à long terme 2050 de la Suisse. Six objectifs sont poursuivis au sein de cette stratégie, ayant ensemble le but de promouvoir une alimentation équilibrée et durable : promouvoir une alimentation équilibrée et saine, renforcer les compétences nutritionnelles de la population, augmenter la part de l'alimentation végétale, associer l'industrie alimentaire, promouvoir un environnement alimentaire durable et favorable à la santé, et réduire le gaspillage alimentaire.



Figure 2. La stratégie suisse de nutrition 2025-2032 englobe des thèmes divers afin de garantir une approche nutritive globale pour la santé et la durabilité.

Cette Stratégie se base sur quatre domaines d'action afin de promouvoir la santé de la population et la durabilité du système alimentaire, comprenant l'information et la formation, l'environnement alimentaire et les conditions-cadres, la coordination et la coopération, le monitoring et la recherche. Le plan d'action sera élaboré et publié d'ici fin 2025.

1) Information et formation

Ce domaine cherche à renforcer les connaissances du public afin que les personnes puissent choisir leurs denrées alimentaires liant plaisir, santé et durabilité. Une priorité de ce domaine est d'adapter l'information à chaque groupe cible, en particulier ceux issus de milieux peu scolarisés ou issus de l'immigration, deux groupes définis dans l'Évaluation de la stratégie suisse de nutrition 2017-2024.

³⁵ Mesure 2, Plan d'action 2024-2027 relatif à la Stratégie pour le développement durable 2030. P.11

³⁶ [Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles](#)

2) Conditions-cadres

L'environnement alimentaire, c'est-à-dire la composition des aliments, l'offre en restauration collective et la publicité, contribue à ce que des décisions propices à la santé humaine et à l'environnement puissent être prises facilement. Ce domaine d'action requiert l'engagement et la collaboration du milieu économique, politique, et du secteur privé.

3) Coordination et coopération

L'objectif primaire de ce domaine est de regrouper les compétences et d'exploiter les synergies des différents acteurs afin de développer et mettre en place, pour les prochaines décennies, une alimentation qui tient compte des besoins de l'être humain et de l'environnement.

4) Monitoring et recherche

Ce domaine d'action se concentre, pour la période 2025-2032, sur la mise à disposition de l'expertise de l'administration suisse aux chercheurs, spécialistes, aux milieux politiques et au public. La Suisse s'engage au monitoring continu de l'alimentation des adultes et des enfants à l'échelle nationale, et de rendre ses banques de données accessibles au public. Enfin, les différents départements du gouvernement fédéral intensifieront leurs collaborations en interne ainsi qu'avec les centres de compétences, afin d'unifier les travaux de recherche dans le domaine de la durabilité.

3.4 Plan d'action contre le gaspillage alimentaire

Pour donner suite aux mesures du plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la SDD 2030, le Conseil fédéral a adopté en avril 2022 un plan d'action dans le but de réduire le gaspillage alimentaire de moitié d'ici 2030, par rapport à 2017. De nombreuses mesures et initiatives pour réduire le volume des déchets alimentaires évitables existent déjà en Suisse, mais la plupart ont une faible portée ou sont limitées localement. Ce plan d'action vise donc à accélérer le processus. Il s'adresse à toutes les entreprises et organisations du secteur alimentaire ainsi qu'à la Confédération, aux cantons et aux communes. Le plan se déroulera en deux phases, de 2022 à 2025 et de 2026 à 2030, et contient un total de 14 mesures.

La première phase s'appuie sur des mesures volontaires, y inclut un accord intersectoriel concernant la restauration, la distribution, l'industrie de transformation et l'agriculture. Les signataires de l'accord s'engagent à atteindre une réduction des pertes alimentaires par des mesures volontaires. Il peut s'agir, par exemple, d'améliorer la déclaration de la durée de conservation de certains produits, d'augmenter les dons d'aliments invendus à des organisations d'utilité publique, d'optimiser les emballages ou de mieux planifier les cultures. De leur côté, les pouvoirs publics soutiendront la portée des initiatives de l'économie en supprimant les obstacles et les conflits d'intérêts existants. Pour garantir les progrès sur le long terme, des mesures sont aussi prévues pour améliorer l'information des ménages, la diffusion du savoir-faire auprès de ceux-ci et pour développer les compétences des professionnels (voir Annexe 4). En 2025, la Confédération évaluera si les mesures du plan d'action sont suffisantes. Si la portée des mesures s'avère trop faible et la réduction des pertes alimentaires trop lente, la Confédération pourra prendre des mesures supplémentaires au cours de la seconde phase.

3.5 Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050

La Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 a également été développée comme l'une des mesures du plan d'action 2021-2023 en soutien à la mise en œuvre de la SDD 2030. Conçue conjointement par différents offices et départements³⁷, elle a pour ambition d'aider les secteurs agricoles et agroalimentaires à s'adapter aux changements climatiques et à réduire leurs émissions. Elle s'appuie sur les principes du rapport sur l'Orientation future de la politique agricole de 2022 et de ceux de la Stratégie climatique à long terme 2050 de la Suisse, et comporte des mesures qui visent, par exemple, à renforcer la résistance de la production agricole aux aléas climatiques et la durabilité des relations commerciales, d'améliorer les compétences en matière d'alimentation dans les écoles obligatoires ou encore à diminuer le gaspillage

³⁷ [L'Office fédéral de l'agriculture \(OFAG\)](#), [l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires \(OSAV\)](#) et [l'Office fédéral de l'environnement \(OFEV\)](#)

des aliments. Au niveau international, sur la base de la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050, la Suisse a intégré une perspective des systèmes alimentaires dans sa deuxième contribution déterminée au niveau national pour la période 2031-2035, dans le cadre de l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCUNCC). Afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, la réduction des émissions liées à la consommation alimentaire tout au long du cycle de vie est un objectif important qui complète l'objectif sectoriel pour l'agriculture.

3.5.1 **Objectifs de la Stratégie Climat**

Cette stratégie intersectorielle indique à l'administration la voie à suivre et montre aux décideurs politiques les champs d'action importants pour faire face au changement climatique. Elle s'articule autour de trois objectifs, ancrés dans le rapport sur l'Orientation future de la politique agricole du Conseil fédéral, qui devront être atteints d'ici 2050 :

- 1) La production agricole intérieure est adaptée au climat et aux conditions locales : elle contribue à hauteur d'au moins 50 % aux besoins alimentaires de la population en Suisse en tenant compte du potentiel de production du site et de la capacité d'absorption des écosystèmes.
- 2) La population en Suisse se nourrit de manière saine et équilibrée, respectueuse de l'environnement et des ressources : son régime alimentaire est conforme aux recommandations de la pyramide alimentaire suisse, et l'empreinte de gaz à effet de serre de l'alimentation par habitant est réduite d'au moins deux tiers par rapport à 2020.
- 3) L'agriculture suisse est plus respectueuse du climat, ce qui signifie concrètement que les gaz à effet de serre de la production agricole intérieure sont réduits de 40 % au moins par rapport à 1990. Les émissions restantes sont compensées autant que possible³⁸.

La stratégie prévoit notamment d'intensifier la recherche portant sur la réforme du système alimentaire et prenant en compte les principes de l'agroécologie. Elle entend également développer de manière cohérente les instruments politiques actuels, de sorte que l'ensemble du système alimentaire tende vers l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre d'ici à 2050, et que les risques climatiques se trouvent réduits au strict minimum. Les objectifs généraux décrits plus haut doivent être réalisés par le biais de huit sous-objectifs (voir figure 3) :

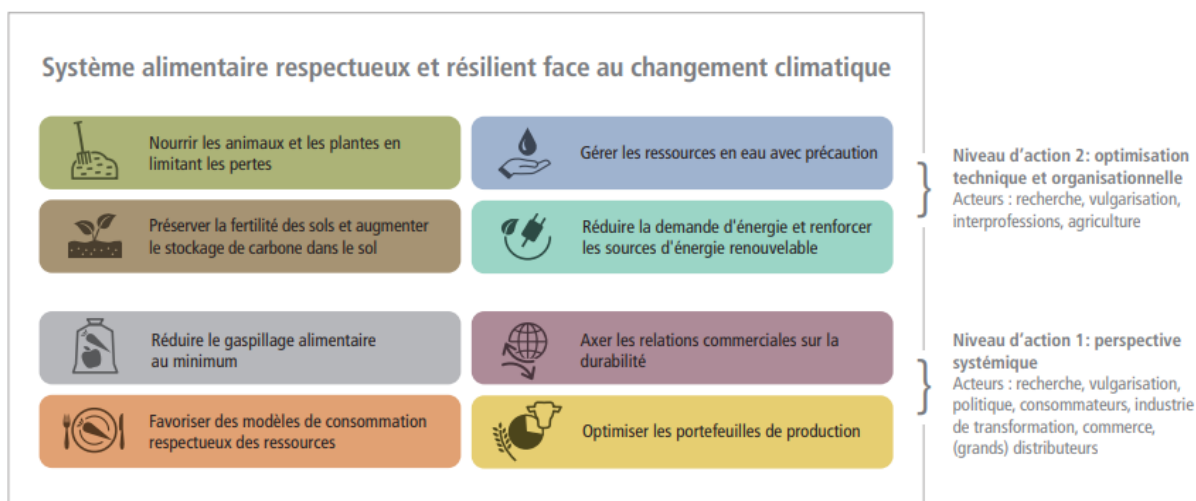


Figure 3 : Sous-objectifs de la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050

En combinaison avec la protection des terres cultivables et le maintien d'une biodiversité élevée, ces sous-objectifs sont des étapes nécessaires pour atteindre les objectifs généraux, d'où l'importance de suivre périodiquement l'avancement de leur réalisation. Cela permettra d'identifier plus précisément les mesures pouvant être utiles et de les engager.

³⁸ Par des émissions négatives

3.5.2 **Plan d'action**

Le deuxième volet de la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 consiste en un plan d'action qui contient des mesures destinées à favoriser la réalisation des objectifs de cette stratégie, et qui décrit la première étape à franchir d'ici à 2030. Les dispositifs énumérés portent aussi bien sur l'adaptation au changement climatique que sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et concernent tant la production agricole que l'alimentation. Il prend en considération et complète les affaires en cours de l'administration fédérale et les activités de tiers ayant trait à la réforme du système alimentaire. Le plan d'action contient au total 42 mesures, dont 25 sont déjà engagées et 17 sont nouvelles, qui relèvent toutes de l'un des huit sous-objectifs (voir Annexe 5).

3.6 **Collaborations multipartites**

La réalisation des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 et la transformation des systèmes alimentaires est une tâche qui incombe à l'ensemble de la société : pour être mis en œuvre avec succès, la participation de tous les acteurs et actrices, dans le cadre de leurs attributions, est nécessaire. Le Conseil fédéral invite donc les cantons et les communes, la société civile, l'économie, le monde scientifique ainsi que la population à soutenir les objectifs pour le développement durable (ODD) et, par leurs efforts, à participer à la réalisation de ceux-ci avec la Confédération.

Dans ce contexte, en 2022, l'une des premières mesures de la SDD a par exemple été de poursuivre des dialogues au sein d'une Assemblée citoyenne, dans l'optique de renforcer la résilience du système alimentaire. Le 2 février 2023, les recommandations de cette Assemblée citoyenne³⁹ ont été remises au monde politique, à l'administration et au grand public dans le cadre du Sommet suisse sur le système alimentaire. Ces recommandations montrent comment un groupe représentatif de la population vivant en Suisse imagine la transition menant à une alimentation saine et durable.

3.6.1 **Coopération avec les cantons et les communes**

À l'avenir, le dialogue et la coopération structurée tripartite qui réunissent les divers niveaux institutionnels pour l'application de l'Agenda 2030 seront renforcés tant sur le plan politique (Conférence des gouvernements cantonaux [CdC] et conférences des directeurs cantonaux) que sur le plan technique (Réseau cantonal de développement durable [RCDD] et organes thématiques). Pour une mise en œuvre efficace du développement durable à l'échelle locale, les villes et les communes jouent un rôle prépondérant. Dans ce contexte, elles s'engagent également sur le plan international.

La coopération et la coordination institutionnelles entre la Confédération, les cantons et les communes sont encore renforcées. Le dialogue et l'implication des milieux concernés sont encouragés. Le Conseil fédéral demande aux cantons et communes d'intégrer le développement durable dans leurs processus ordinaires de planification et de pilotage. Pour ce faire, il les invite en particulier à prendre en compte les objectifs et axes stratégiques définis pour les thèmes préférentiels de la SDD 2030.

Plusieurs cantons ont développé des stratégies pour promouvoir une alimentation durable, équilibrée et locale. Les stratégies adoptées par les cantons sont variées : élaboration de chartes, de stratégies, d'appels d'offre du secteur privé ou de principes directeurs. Les cantons s'allient également et coopèrent, notamment par l'intermédiaire de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), qui unissent leurs forces autour de plusieurs dossiers, dont la résilience des exploitations agricoles face à divers chocs externes, notamment le changement climatique.

Les villes jouent un rôle particulièrement important, et font l'objet d'une reconnaissance toujours plus grande : étant donné que trois quarts de la population suisse vivent dans des villes et des communes urbaines⁴⁰. Les villes jouent également un rôle clé au niveau de la restauration collective saine, de saison et à base de production locale, ainsi qu'en matière de gestion des déchets et donc du gaspillage alimentaire et enfin pour la prise en charge de la précarité et des vulnérabilités. Leur proximité avec les citoyens et

³⁹ [Recommandations pour la politique alimentaire suisse \(Assemblée citoyenne pour une politique alimentaire\)](#)

⁴⁰ [Union des villes suisses UVS](#)

la société civile font des villes des acteurs de premier plan dans la transformation des systèmes alimentaires, notamment au niveau de la sensibilisation au changement de comportement. De nombreuses initiatives locales et politiques publiques innovantes en matière d'alimentation y sont ainsi testées. L'Union des villes suisses⁴¹ a récemment rédigé une Charte des villes et communes suisses pour une alimentation durable pour défendre les intérêts de cette Suisse urbaine, et la représenter dans les milieux politiques et l'opinion publique (voir encadré 1).

Encadré 1 : « Charte des villes et communes suisses pour une alimentation durable »

Les villes étant des acteurs importants du système alimentaire national, une coordination et une collaboration plus étroite avec la Confédération est primordiale dans la transformation des systèmes alimentaires.

En ce sens, un ensemble de villes et communes suisses ont élaboré une Charte pour une alimentation saine et durable⁴², afin d'envoyer un message commun sur l'importance de l'alimentation durable, montrer qu'elles partagent une vision commune d'un système alimentaire durable et renforcer leur réseau mutuel.

Dans la continuité des stratégies présentées dans cette feuille de route nationale (SDD2030 et SCA2050 notamment), les villes et communes signataires entendent ainsi assumer leur rôle et leur responsabilité en contribuant, dans le cadre de la marge de manœuvre urbaine et communale, à la transformation des systèmes alimentaires vers plus de durabilité. Leurs objectifs sont les suivants :

1. *La part de la population qui se nourrit de manière saine et équilibrée et dans le respect de l'environnement et des ressources augmente. L'alimentation correspond aux recommandations de la pyramide alimentaire suisse.*
2. *L'empreinte de gaz à effet de serre de l'alimentation par habitant est réduite.*
3. *Les pertes alimentaires évitables tout au long de la chaîne de création de valeur sont minimisées.*
4. *L'agriculture produit de manière adaptée au climat et au lieu et les émissions de gaz à effet de serre de la production agricole sont réduites.*
5. *Les achats publics durables dans le domaine de l'alimentation sont conformes aux recommandations de la Confédération et s'orientent vers le niveau d'ambition "bonne pratique".*

3.6.2 Coopération avec la société civile, l'économie et les sciences

Le Conseil fédéral implique tous les groupes d'intérêt pertinents de manière participative et partenariale dans la mise en œuvre de la SDD 2030, en institutionnalisant et renforçant le dialogue avec ces derniers. Il s'efforce de favoriser les échanges informels entre tous les partenaires, tout en renforçant une coopération très diversifiée tant sur le plan national qu'international. À cette fin, le Conseil fédéral utilise des canaux existants et crée des espaces pour mobiliser de nouvelles idées et de nouveaux acteurs et actrices. Cela permet de prendre en compte un large panel de perspectives, et contribue à une meilleure compréhension de l'Agenda 2030 et des interrelations entre les divers ODD. Par exemple, la plateforme SDGital2030⁴³ permet justement une large consultation de l'administration et des acteurs externes par rapport à la réalisation des ODD, et permet de prendre en compte la diversité des activités de la Suisse dans le domaine du développement durable. Il existe par ailleurs un groupe d'accompagnement Agenda 2030 interdépartemental – institué par le Comité directeur et composé de représentantes et représentants de la société civile, de l'économie et des sciences, ainsi que d'autres milieux intéressés – joue également un rôle prépondérant. Quelques autres exemples d'initiatives d'acteurs issus de la société civile, l'économie et les sciences qui contribuent à la transformation des systèmes alimentaires vers plus de durabilité sont présentés dans l'encadré 2.

⁴¹ [Union des villes suisses UVS](#)

⁴² [Charte alimentation durable.pdf](#)

⁴³ [Startseite - SDGital2030](#)

Encadré 2 : Exemples d'initiatives d'acteurs issus de la société civile, l'économie et les sciences pour la transformation des systèmes alimentaires

Les acteurs qui tendent vers les objectifs de la transformation des systèmes alimentaires sont également actifs par eux même, et leurs activités ne sont pas forcément dirigées par le Conseil fédéral. Le principe de subsidiarité du service fédéral ajoute une certaine plus-value à sa coopération avec la société civile, l'économie et les sciences. Ci-dessous, des exemples d'initiatives pertinentes :

- La Swiss Food & Nutrition Valley⁴⁴ (SFNV) est un réseau d'innovateurs suisses, incluant universités, grandes entreprises, accélérateurs d'innovation, investisseurs, organismes gouvernementaux, petites et moyennes entreprises (PME) et start-ups, tous engagés à repenser les systèmes alimentaires.
- Dans le domaine de la transition protéique, EPFZ et EPFL ont lancé Alt Protein Project, en collaboration avec le Good Food Institute, alliant l'académie, les jeunes étudiants-chercheurs et l'écosystème fertile de start-up dans le domaine de la transition protéique. Dans le même domaine, Protein Transition Switzerland, est un projet visant d'accélérer la transition protéique via la collaboration intersectorielle.
- Dans une optique internationale, l'EPFZ World Food System Center s'engage à créer des solutions concrètes pour relever les défis auxquels notre système alimentaire est confronté, grâce à la collaboration des acteurs mondiaux et locaux.
- Le réseau des solutions pour le développement durable Suisse (SDSN Suisse) réunit des représentants du monde académique, des milieux économiques et de la société civile dans la perspective de concrétiser les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies en Suisse et dans le monde : Le projet Avenir Alimentaire⁴⁵ du SDSN Suisse cherche à rassembler les acteurs du système alimentaire afin qu'ils puissent trouver ensemble des solutions qui concilient les intérêts écologiques, sociaux et économiques à long terme.

3.6.3 Collaboration internationale et soutien du suivi du SNUSA

La coopération internationale est l'un des instruments permettant à la Suisse de contribuer à répondre aux défis globaux, aux côtés d'autres partenaires. En ce sens, le Conseil fédéral suit par exemple attentivement le développement à l'international des lignes directrices volontaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui servent de sources d'idées et d'inspiration à l'élaboration de certaines politiques.

Depuis 2025, la Suisse dispose d'une nouvelle Stratégie de coopération internationale 2025-2028, contenant certaines mesures de politiques publiques en soutien à la transformation des systèmes alimentaires en Suisse et dans le monde. Au sein des objectifs de cette stratégie, l'objectif Climat et environnement contient trois sous-objectifs, dont un, « Lutte contre la faim », met en avant des points pertinents à la coopération internationale Suisse au sujet des systèmes alimentaires. A court terme, l'action humanitaire de la Suisse comprend une aide alimentaire ainsi que des programmes de nutrition pour les enfants et les personnes vulnérables. À moyen terme, la coopération internationale renforce la résilience des familles paysannes et des populations, de la production à la consommation, selon les principes de l'agroécologie, et favorise ainsi leur accès à une alimentation saine, nutritive, abordable et suffisante. La coopération internationale travaille également sur les causes structurelles de la malnutrition et soutient à long terme la transformation des systèmes alimentaires afin de les rendre plus durables, équitables, inclusifs, résistants aux chocs et respectueux de la santé humaine et de l'environnement. Elle le fait dans le cadre du dialogue politique bilatéral et multilatéral, par exemple par la promotion du droit à l'alimentation et par des incitations stimulant les PME et la recherche publique agro-alimentaire. Pour la période 2025-2028, la Suisse va renforcer son soutien aux systèmes alimentaires au niveau multilatéral et dans les pays concernés.

⁴⁴ [Swiss Food & Nutrition Valley: a unique food innovation ecosystem](#)

⁴⁵ [Avenir Alimentaire - SDSN Schweiz](#)

De plus, la Suisse fait partie des 160 pays qui ont signé la *UAE Declaration on Sustainable Agriculture, Resilient Food Systems and Climate Action*⁴⁶ dans le contexte de la COP28 en 2023, qui souligne l'importance d'une transition vers des systèmes alimentaires durables pour toute voie permettant d'atteindre pleinement les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Cette déclaration engage les signataires de collaborer sur 5 objectifs : le renforcement des activités d'adaptation et de résilience, promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition, soutenir les travailleurs dans les systèmes agricoles et alimentaires, le renforcement de la gestion intégrée de l'eau et optimiser les avantages climatiques et environnementaux liés à l'agriculture et aux systèmes alimentaires, tout en limitant et en réduisant leurs effets néfastes.

La Suisse soutient plusieurs initiatives faisant partie de l'écosystème du SNUSA. Par exemple la Suisse a permis la mise en œuvre dans onze pays de l'outil 3FS (*Food Systems Financial Flows*) développé par la Banque Mondiale et le FIDA pour analyser les financements domestiques et internationaux des systèmes alimentaires dans les pays et leur adéquation avec les politiques publiques prioritaires. Autre exemple de soutien, en cohérence avec un engagement de longue durée pour le droit à l'alimentation, la Suisse finance l'équipe du droit à l'alimentation à la FAO pour l'organisation de cliniques de sensibilisation à l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans les plans nationaux de transformation des systèmes agroalimentaires et veiller à ce qu'ils ne laissent personne de côté.

Enfin, à la suite du Sommet sur les systèmes alimentaires durables de 2021, la Suisse a rejoint deux coalitions d'action multipartites : la Coalition pour la transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie et la Coalition sur les régimes alimentaires sains issus de systèmes alimentaires durables pour les enfants et tous. De plus, à travers son rôle de codirigeante du Programme pour des systèmes alimentaires durables du One Planet Network, la Suisse soutient activement le processus de suivi du SNUSA.

Coalition pour la transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie

L'objectif de la coalition est d'accélérer la transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie et la mise en œuvre de voies nationales dans trois domaines : 1) Faciliter la co-crédation et l'échange de connaissances, 2) Promouvoir l'augmentation des investissements dans l'agroécologie et 3) Rechercher l'engagement politique et un engagement accru en faveur de la transformation agroécologique. Afin de rendre la Coalition opérationnelle et de faire avancer ses travaux, six groupes de travail ont été constitués (recherche, politiques, financement et investissement, communication, mise en œuvre et marchés). Un comité directeur⁴⁷ a été élu, la Suisse représentant les pays membres européens et préside actuellement le comité directeur. La Suisse soutient financièrement la coalition et participe activement aux groupes de travail sur la recherche, les politiques et la mise en œuvre. Début 2024, la coalition a élaboré sa stratégie 2024-2030⁴⁸.

*Coalition sur les régimes alimentaires sains issus de systèmes alimentaires durables pour les enfants et tous*⁴⁹

Cette coalition, co-dirigée par la FAO, UN-Nutrition et l'OMS, a comme but d'accélérer une augmentation substantielle des actions percutantes des parties prenantes dans l'ensemble des systèmes alimentaires, alignées sur un impact collectif sur une alimentation saine issue de systèmes alimentaires durables. La coalition vise à atteindre son but en exerçant trois fonctions interdépendantes, qui répondent aux demandes et aux priorités des pays : i) Répondre aux priorités et aux défis au niveau national en alignant les actions dans tous les systèmes alimentaires pour un impact collectif; ii) Faciliter l'apprentissage entre pairs entre les pays ; et iii) Gérer des projets spéciaux sur l'intégration de la nutrition, de la santé et de la durabilité par l'alimentation, déterminés par les priorités des pays.

⁴⁶ [COP28 UAE Declaration on Sustainable Agriculture, Resilient Food Systems and Climate Action](#)

⁴⁷ [Steering Committee - Agroecology Coalition \(agroecology-coalition.org\)](#)

⁴⁸ [Strategy: accelerating food system transformation through agroecology! - Agroecology Coalition \(agroecology-coalition.org\)](#)

⁴⁹ [The Coalition of Action on Healthy Diets from Sustainable Food Systems for Children and All \(HDSFS\) | UN-Nutrition: the United Nations inter-agency coordination mechanism for nutrition. \(unnutrition.org\)](#)

Programme pour des systèmes alimentaires durables du Réseau One Planet

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables⁵⁰ (SFS) est une initiative multipartite qui vise à accélérer la transition vers des systèmes alimentaires plus durables. La Suisse fait partie des membres fondateurs de cette initiative, dont elle assure la codirection. Le programme SFS fait partie du réseau One Planet de l'ONU, un mécanisme dédié à la réalisation des ODD relevant de la consommation et de la production. Dans le cadre d'une collaboration stratégique établie avec le Pôle de coordination sur les systèmes alimentaires des Nations Unies, le programme SFS a organisé en 2023 la conférence « *The Transformation We Need* » en guise de contribution à la première réunion-bilan du SNUSA. En 2025, la 5^{ème} conférence globale du programme SFS a eu lieu sur le thème « *Overcoming the Barriers to Food Systems Transformation* »⁵¹. Par ailleurs, le programme SFS dispose d'un groupe de travail qui vise à soutenir la mise en œuvre des feuilles de routes nationales en vue de la transformation des systèmes alimentaires, notamment en favorisant l'échange d'expériences et l'apprentissage entre pairs.

⁵⁰ [Sustainable Food Systems | One Planet network](#)

⁵¹ [5th global conference SFS Programme - OVERCOMING THE BARRIERS TO FOOD SYSTEMS TRANSFORMATION | One Planet network](#)

4. Conclusion

La Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) adoptée par le Conseil fédéral le 23 juin 2021, les mesures concrètes des plans d'action associés, la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050, la Stratégie suisse de nutrition 2025-2032, le Plan d'action contre le gaspillage alimentaire ainsi que le rapport du Conseil fédéral sur l'Orientation future de la politique agricole constituent les éléments de base de la feuille de route nationale de la Suisse en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030.

La Suisse développe sa feuille de route nationale de manière pragmatique et dans une approche systémique, afin de tenir compte des nouveaux défis qui se présentent, d'éventuelles décisions politiques et des évolutions constatées sur le plan international et national. Les cantons et les communes, l'économie, la société civile et les milieux scientifiques sont consultés lors de diverses étapes de révision et impliqués de manière appropriée dans ces travaux, tout comme sont pris en compte les recommandations issues du DSSA national ou des processus globaux afférents au SNUSA et au DSSA lors de l'élaboration de mesures supplémentaires pour la mise en œuvre de la stratégie.

Ainsi, bien que la SDD 2030 de la Suisse reste valable jusqu'en 2030, les plans d'action associés sont révisés et adaptés à un rythme triennal. Le dernier plan d'action paru, pour la période 2024-2027, remplace celui de la période 2021-2023 et intègre des mesures complémentaires pour la politique de la Confédération. L'élaboration d'un Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable 2030, revenant sur réalisation du plan d'action 2021-2023, rend notamment compte de l'état de la mise en œuvre des premières mesures de la feuille de route nationale, à savoir une réduction du gaspillage alimentaire ; l'actualisation de la Stratégie Climat pour l'agriculture ; la détermination de la valeur de référence du nombre d'exploitations agricoles qui produisent de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux ; et des dialogues pour un système alimentaire durable. En s'appuyant sur les estimations et évaluations relatives aux objectifs de la stratégie, sur les indicateurs du système de monitoring du développement durable MONET 2030⁵² et sur les conclusions du rapport national de la Suisse concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030, il montre dans quels domaines l'application de la SDD 2030 est en bonne voie et où subsistent des difficultés et des lacunes.

Alors qu'elle ne proposait que quatre mesures en 2021, la feuille de route nationale compte désormais sur les plans d'actions de six documents stratégiques différents. Elle s'inscrit dans la vision d'une politique agricole plus systémique et intersectorielle pour l'après 2030, prenant en compte toute la chaîne de valeur, de la production à la consommation, ainsi que des aspects environnementaux. La Suisse dispose ainsi d'une feuille de route nationale claire et ciblée en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030, à la fois conforme au DSSA national mené dans le cadre de la préparation au SNUSA, adaptable aux évolutions futures et ouverte aux contributions de multiples parties prenantes, qui contribuera à la mise en œuvre des résultats du SNUSA jusqu'en 2030. Enfin, si la Suisse espère réaliser un ensemble d'objectifs d'ici-là, 2030 marquera non pas la fin de ses efforts, mais bien une étape importante dans la transformation de son système alimentaire, ainsi qu'une contribution pertinente et ciblée à cette transformation au niveau national et international.

⁵² [Le système d'indicateurs MONET 2030](#)

Annexes

Annexe 1 : Orientation future de la politique agricole - Mesures envisageables dans les différents champs d'action

Rapport du Conseil fédéral (2022). P. 74-75 <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/politik/agrarpolitik/postulat.html>

Renforcer la capacité d'innover et le savoir-faire
- Accroître le savoir-faire dans le secteur agricole par une offre de formation continue accrue
- Développer et renforcer de manière coordonnée les instruments encourageant les innovations dans le secteur agricole et agro-alimentaire
- Soutenir l'organisation de chaînes de valeur courtes et durables, favorisant notamment le regroupement de l'offre et l'assurance de la qualité
- Abroger ou assouplir ponctuellement certaines réglementations restrictives dans les domaines du droit foncier rural et du bail à ferme agricole ainsi que de la protection contre les immissions dans la zone agricole
- Renforcer par la formation et la sensibilisation les compétences de la population en matière d'alimentation saine et durable → Stratégie suisse de nutrition (cf. ch. 2.2)
Améliorer l'utilisation efficiente des ressources et l'adaptation aux conditions locales
- Appliquer les mesures visant à une meilleure gestion de l'eau
- Adapter ou abroger les mesures créant des incitations qui vont à l'encontre d'une exploitation adaptée aux conditions locales et, le cas échéant, introduire des taxes incitatives dans le commerce des aliments pour animaux (indigènes et importés)
- Renforcer une exploitation préservant le sol et adaptée aux propriétés du sol
- Développer les PER portant sur les importations d'aliments pour animaux et les cessions d'engrais de ferme
- Adapter les règles d'aménagement du territoire pour lier davantage les constructions destinées à l'élevage aux surfaces fourragères.
- Appliquer le plan d'action contre le gaspillage alimentaire → politique environnementale (cf. ch. 2.8)
- Optimiser la récupération/l'élimination des éléments fertilisants (N et P) dans les stations centrales d'épuration des eaux usées et à l'issue de l'incinération des boues d'épuration → politique environnementale (cf. ch. 2.3)
- Autoriser l'affouragement au moyen de sous-produits d'abattage → droit sur les épizooties (cf. ch. 2.3)
Augmenter la transparence et la vérité des coûts
- Améliorer les conditions-cadres pour l'étiquetage facultatif des produits alimentaires en matière de durabilité et de bien-être des animaux
- Améliorer la transparence des prix tout au long de la chaîne de valeur
- Établir des conventions d'objectifs avec le commerce de détail dans le but de favoriser la durabilité aux échelons de la production et de la consommation
- Supprimer les incitations inopportunes dans le domaine de la promotion des ventes
- Introduire des dispositions en matière de durabilité dans les prochains accords commerciaux bilatéraux et, dans le cas des produits qui sont particulièrement problématiques du point de vue de la durabilité, examiner le lien entre concessions douanières et respect des normes de durabilité
- Décider de mesures coordonnées à l'échelon international pour internaliser les coûts externes de l'alimentation
- Introduire une déclaration obligatoire pour les denrées alimentaires importées produites selon des méthodes interdites en Suisse → législation alimentaire (cf. ch. 2.6)
Simplifier l'instrumentaire
- Utiliser les possibilités du numérique (recoupements intelligents de différentes sources de données, amélioration des échanges de données) pour faciliter la gestion des entreprises et le travail des exploitants ainsi que simplifier l'exécution des dispositions réglementaires
- Rendre les mesures de protection douanière plus efficaces et plus simples à appliquer
- Regrouper les programmes de paiements directs distincts dans des programmes applicables à l'ensemble de l'exploitation ou à certaines parties d'entre elles
- Développer les paiements directs en les orientant davantage sur les résultats
- Simplifier le système des paiements directs par davantage de versements uniques (aide à l'investissement)
- Développer le concept général des mesures en privilégiant les directives ou les taxes incitatives par rapport aux incitations financières
- Abroger les mesures qui présentent un mauvais rapport coût-utilité

Annexe 2 : Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable 2030 - Mesures prises ces trois dernières années (Plan d'action 2021-2023)

Conseil fédéral (2024), PP. 8,9,10,38. <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/strategie/sdd.html>

1) Estimation de la réalisation de l'objectif sur SDGital2030

Dans sa Stratégie pour le développement durable 2030, en rapport avec son thème préférentielle « Consommation et production durable », la Confédération faisait le constat suivant : les systèmes alimentaires doivent être aménagés de manière plus durable, de sorte qu'ils garantissent la sécurité alimentaire et contribuent à promouvoir une alimentation saine et durable, sans excéder les capacités des écosystèmes planétaires ou locaux, et que leur compatibilité sociale soit maintenue ou accrue si nécessaire, tout en améliorant le fondement économique des actrices et acteurs concernés. Afin d'accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse comme à l'étranger, elle proposait alors 4 objectifs : La proportion de la population qui se nourrit sainement, de manière équilibrée et durable, conformément aux recommandations de la pyramide alimentaire suisse, augmente pour atteindre un tiers (2.1) ; Le gaspillage évitable de denrées alimentaires par habitant diminue de moitié par rapport à 2017 (12.3) ; L'empreinte gaz à effet de serre de la demande finale en denrées alimentaires – calculée par personne sur la base de la comptabilité environnementale – recule d'un quart par rapport à 2020 (12.2 b) ; La proportion d'exploitations agricoles qui produisent de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux en recourant à des programmes spécifiques de développement durable, que ceux-ci soient privés ou de droit public, augmente d'un tiers par rapport à 2020 (2.4).

Voici ce qu'en dit la Confédération en 2024, lors de la publication du rapport intermédiaire : lorsque l'état des lieux concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 a été établi en 2021, la Confédération n'avait pas encore évalué le degré de réalisation de l'objectif 2.1. L'estimation positive concernant l'objectif 2.4 se fonde sur les progrès réalisés avec l'adaptation de la loi sur l'agriculture et de l'ordonnance sur les paiements directs. La réalisation de l'objectif 12.3 est jugée plutôt réaliste, alors que celle de l'objectif 12.2 (b) est considérée comme plutôt irréaliste.

2) Progrès réalisés et défis à relever dans la mise en œuvre

Concernant la mise en œuvre de son plan d'action 2021-2023, la Confédération avait proposé quatre mesures différentes : Réduction du gaspillage alimentaire ; Actualisation de la Stratégie Climat pour l'agriculture ; Détermination de la valeur de référence du nombre d'exploitations agricoles qui produisent de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux ; Dialogues pour un système alimentaire durable.

Bien que la Stratégie suisse de nutrition repose sur une approche volontaire dans la collaboration avec l'économie, une coopération plus efficace entre les niveaux fédéral et cantonal, les spécialistes et l'industrie a permis de réaliser des progrès en matière d'information et d'éducation sur l'alimentation saine et équilibrée. L'introduction du Nutri-Score en 2019 contribue à renseigner les consommatrices et les consommateurs sur la composition d'un produit et permet de comparer rapidement des produits similaires sur le plan nutritionnel. La révision des recommandations en matière de nutrition tient compte de l'impact des denrées alimentaires : en 2024, ce changement serait illustré par une pyramide alimentaire suisse plus durable. La consommation de fruits et de légumes a enregistré une évolution négative entre 2012 et 2022. Des efforts restent nécessaires pour que la consommation de ces produits se conforme aux recommandations alimentaires. De manière générale, on manque d'informations détaillées sur les habitudes alimentaires de la population suisse.⁵³ En 2024, grâce à deux guides pratiques et à un outil d'auto-évaluation, le secteur de la restauration collective pourra appliquer les standards de qualité suisses pour la promotion de la santé et de la durabilité.

En 2022, le Conseil fédéral a adopté un plan d'action dans le but de réduire le gaspillage alimentaire de moitié d'ici à 2030 par rapport à 2017 (mesure 1 du plan d'action 2021-2023 de la SDD 2030). Dans la foulée, le DETEC et 28 dirigeants d'entreprises et d'associations de la filière alimentaire suisse ont signé un accord basé sur des mesures volontaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire. En 2025, la Confédération évaluera si les mesures du plan d'action sont suffisantes. Si la portée des mesures s'avère trop faible et la réduction des pertes alimentaires trop lente, la Confédération pourra prendre des mesures supplémentaires au cours de la seconde phase. Pour obtenir les effets souhaités, il faut disposer d'informations et de solutions pratiques ; l'engagement dont font preuve notamment l'industrie et le public doit par ailleurs être solide.

L'agriculture enregistre une évolution positive depuis 2000 pour ce qui est du bilan d'azote au niveau national et de la surface des terres consacrées à l'agriculture biologique. Malgré cela, des écarts par rapport à l'objectif persistent

⁵³ Bien que [Agristat](#) produise annuellement des données statistiques sur l'agriculture et l'industrie alimentaire, et notamment sur les habitudes d'achat de la population, celles-ci ne reflètent pas exactement ce que les Suisses ingèrent.

par exemple en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou le gaspillage alimentaire. Les valeurs actuelles pour l'empreinte gaz à effet de serre de l'alimentation couvrent la période qui va de 2000 à 2021. La valeur de référence pour l'objectif 12.2 (b) concerne l'année 2020. Il n'est donc pas encore possible d'évaluer dans quelle mesure l'objectif a été atteint en se fondant sur des indicateurs quantitatifs. Dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, la Suisse a souligné que l'agroécologie constituait une approche cruciale pour faire avancer la transformation des systèmes alimentaires, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. En 2022, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur l'orientation future de la politique agricole qui explique comment les secteurs agricole et agroalimentaire suisses pourront à l'avenir contribuer davantage encore à la sécurité alimentaire. La motion 22.4251 « Rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Concrétisation de la ligne stratégique » demande au Conseil fédéral de préciser d'ici à 2027 comment la future politique agricole pourrait être aménagée de manière concrète. La Suisse prévoit des changements visant à améliorer la réalisation des Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA), notamment à travers la SDD 2030 et la future Politique agricole (PA22+). Cela permettra entre autres de rattraper les déficits qui affectent la réalisation des OEA dans les domaines de la biodiversité, des émissions de gaz à effet de serre et de la qualité de l'eau et des sols. Il existe en outre d'importantes lacunes en matière de données (en ce qui concerne les sols ou la consommation et la demande d'eau dans l'agriculture).

En outre, les solutions pour les systèmes alimentaires doivent être plus holistiques et par conséquent la recherche plus interdisciplinaire, les mesures, les instruments et les politiques plus intersectoriels. La collaboration entre tous les acteurs et actrices concernés est également importante. En effet, la transformation des systèmes alimentaires est une tâche qui concerne l'ensemble de la société et doit être menée de manière inclusive. Un dialogue citoyen pour un système alimentaire durable a été mis en place en 2022 (mesure 4 du plan d'action 2021-2023). Les recommandations élaborées dans ce cadre ont été remises officiellement au monde politique, à l'administration et au grand public le 2 février 2023. Les processus de l'Assemblée citoyenne pour une politique alimentaire et du Sommet suisse sur le système alimentaire ont donné naissance à des recommandations qui sont analysées dans le cadre des politiques sectorielles pertinentes, et notamment lors des travaux sur l'orientation future de la politique agricole. Le guide scientifique « L'avenir de l'alimentation en Suisse », qui a également été rédigé dans le cadre de ce processus, propose une appréciation critique de l'état de notre système alimentaire actuel. Selon ce document, il faut réorienter toute la chaîne de création de valeur afin de conserver nos moyens de subsistance et nos fondements économiques.

Au niveau international, au sein de différentes instances, la Suisse est très engagée dans le dialogue politique avec de nombreux partenaires multilatéraux, mais aussi dans le cadre de la recherche. Elle s'engage en faveur de la transition vers des systèmes alimentaires inclusifs, résilients et durables, de l'utilisation durable et de la conservation des ressources naturelles, de la réduction des pertes et du gaspillage alimentaire, ainsi que de la promotion d'une alimentation saine et durable (p. ex. au sein du One Planet Network/10YFP ou du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et de son processus de suivi). Bien qu'il existe un consensus sur la nécessité des systèmes alimentaires et sur leurs dysfonctionnements, alors que la faim dans le monde augmente, les solutions proposées par différents acteurs ne sont pas toujours coordonnées et varient en fonction des conditions et des priorités locales, régionales et nationales.

L'approche de la Suisse place de plus en plus au cœur de ses interventions les méthodes et les principes agroécologiques et notamment la création commune de solutions. La plupart des interventions soutenues par la Suisse renforcent en priorité la capacité des institutions et les politiques nationales, régionales et locales menées directement par et pour les familles paysannes et les autres personnes vulnérables en zone rurale, sans oublier les peuples autochtones et les communautés traditionnelles, les personnes déplacées et les personnes marginalisées en milieux urbains et périurbains. La Suisse soutient l'action collective de ces groupes dans leurs systèmes alimentaires en renforçant leur capacité de négociation et de participation sur les marchés locaux et dans les mécanismes de gouvernance. La société civile helvétique reconnaît ce rôle important de la Suisse, mais elle a aussi relevé, lors de différents rapports en 2021 et 2024, certaines dissonances entre différents aspects de politique étrangère et de politique nationale, par exemple au niveau de la propriété intellectuelle et des droits des paysans sur les semences.

Annexe 3 : Plan d'action 2024-2027 relatif à la Stratégie pour le développement durable 2030 - Mesures à prendre au cours des trois prochaines années

1) Relevé d'indicateurs internationaux concernant l'alimentation saine et durable

Cette mesure consiste à relever des indicateurs comparables sur le plan international au sujet de la qualité de l'alimentation, dans le cadre du Global Diet Quality Project, qui est financé notamment par la Suisse. Ces données – qui sont relevées dans plus de cent pays et auxquelles le public a accès – servent de fondement aux divers États pour prendre des décisions politiques basées sur des faits objectifs et mettre en place des programmes sur mesure en faveur d'une alimentation plus saine et plus durable. La participation de la Suisse à ce relevé périodique permet d'obtenir et de mettre à disposition des données comparables sur le plan international au sujet de l'alimentation dans notre pays. Cette mesure apporte une contribution au thème préférentiel « Consommation et production durables » de la SDD 2030, et plus concrètement au sous-thème « Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse comme à l'étranger », qui inclut explicitement la dimension internationale. En Suisse, le dernier relevé complet concernant l'alimentation sur le plan national a été effectué en 2014-2015 (menuCH). Aucune date n'a encore été fixée pour l'exécution d'un nouveau relevé complet concernant les adultes. Cette mesure contribue ainsi à la réalisation de l'objectif 2.1 de la SDD (« la proportion de la population qui se nourrit sainement, de manière équilibrée et durable, conformément aux recommandations de la pyramide alimentaire suisse, augmente pour atteindre un tiers »), en fournissant en particulier des données pour le suivi de cet objectif. Il convient toutefois de mentionner que le niveau de détail des données relevées en lien avec le Global Diet Quality Project est bien plus faible qu'avec le relevé national menuCH effectué par l'OSAV.

Par ailleurs, par le suivi qu'il propose, le Global Diet Quality Project aide à évaluer de manière sommaire l'impact que l'alimentation en Suisse exerce en matière de gaz à effet de serre en comparaison internationale. Ces données peuvent ainsi fournir des informations pour évaluer l'objectif 12.2 (b) de la SDD 2030 (« l'empreinte gaz à effet de serre de la demande finale en denrées alimentaires – calculée par personne sur la base de la comptabilité environnementale – recule d'un quart par rapport à 2020 ») et l'objectif 1 de la Feuille de route nationale en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030.

Jalons :

- Début 2024 : fin de la première récolte de données.
- 2024 et années suivantes : analyse des données et calcul des indicateurs afin de déterminer le statut de la Suisse dans le contexte international et déduction de recommandations possibles en complément à d'autres sources de données
- 2025-2027 : le relevé des données est répété périodiquement tous les deux à trois ans.

Documents de planification connexes existants :

- Stratégie suisse de nutrition 2017-2024 (OSAV 2017)
- Plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition 2017-2024 (OSAV 2018)
- menuCH
- Global Diet Quality Project
- PNR 69, PNR 73
- Suivi du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires : une alimentation saine et durable pour la Suisse
- Feuille de route nationale en vue de la transformation des systèmes alimentaires
- Agristat

2) Modélisation de scénarios prospectifs pour l'économie agroalimentaire suisse et évaluation des conséquences du point de vue du développement durable

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur l'orientation future de la politique agricole, le Conseil fédéral a esquissé des perspectives à long terme pour l'économie agroalimentaire suisse, avec pour horizon l'année 2050. Dans ce contexte, on poursuit une approche globale qui intègre tous les protagonistes du système alimentaire, de la production à la consommation en passant par la transformation, le commerce et l'importation. Les perspectives à long terme tiennent compte du cadre national et international pour ce qui est du droit de l'environnement. Elles se fondent en outre sur les objectifs de la SDD 2030 et formulent elles-mêmes des objectifs à l'horizon 2050 qui sont cohérents avec ceux de la stratégie. Avec le modèle « Green DSS-ESSA », Agroscope procède déjà depuis longtemps à des analyses d'impact fondées sur des modèles pour la mise en œuvre d'approches globales concernant le système alimentaire. Afin d'estimer l'impact que les grands axes esquissés dans le rapport rédigé en réponse au postulat pourraient avoir sur l'agriculture et l'alimentation, différents scénarios doivent être modélisés à l'aide du modèle « Green DSS-ESSA ». Pour les scénarios modélisés, il s'agit d'estimer – en tenant compte de paramètres exogènes tels que l'évolution démographique et le progrès technique – comment vont évoluer l'éventail de produits agricoles, le commerce extérieur, le taux d'auto-apvisionnement et les revenus du secteur agricole, ainsi que les divers impacts environnementaux de l'alimentation

en Suisse et à l'étranger. Telle qu'elle est présentée dans le rapport rédigé en réponse au postulat, la transformation du système alimentaire induira des transferts entre les différents domaines de production, mais aussi des changements dans les divers éléments structurels situés en amont et en aval. C'est pourquoi il s'agira aussi d'étudier les conséquences économiques et sociales de la transformation à ces divers niveaux. À cet effet, dans un premier temps, on mettra au point un instrument de suivi et de prévision pour déterminer les changements qui affectent le système agroalimentaire helvétique

Jalons :

- D'ici à 2024 : réalisation de la modélisation des scénarios prospectifs dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation avec Green DSS-ESSA.
- D'ici à 2026 : analyse d'impact dans une optique de développement durable pour les secteurs situés en amont et en aval.

Documents de planification connexes existants :

- Orientation future de la politique agricole. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 20.3931 de la CER-E du 20 août 2020 et 21.3015 de la CER-N du 2 février 2021 (CF 2022).
- Motion 22.4251 de la CER-E « rapport sur l'orientation future de la politique agricole »

3) Travaux de fond pour des approches destinées à accroître la durabilité des relations commerciales

La Suisse s'engage, dans le cadre de ses dispositions légales, pour un commerce ouvert, sans obstacle et fondé sur des règles. Sa stratégie vise une réduction des droits à l'importation sur les biens industriels, des prescriptions techniques internationales, appropriées et proportionnées et l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits agricoles. En vertu de l'art. 104a, let. d, de la Constitution fédérale, les relations commerciales transfrontalières doivent contribuer au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire. De nouveaux accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux sont probables durant la période s'étendant jusqu'à 2050. Cette situation offre des possibilités d'ouvrir de nouveaux marchés aux produits suisses de qualité respectant l'environnement et le bien des animaux, tout en apportant une contribution au commerce extérieur helvétique et donc également à l'attrait économique de la Suisse. Les travaux de fond menés dans le cadre de cette mesure comportent les éléments mentionnés ci-après. Il s'agit tout d'abord de procéder à un état des lieux et à une analyse des évolutions internationales dans le domaine du commerce et du développement durable. L'analyse peut porter par exemple sur les normes internationales de durabilité et sur les systèmes de certification et devoirs de diligence qui s'appuient sur celles-ci – des instruments privilégiés par l'UE. Les travaux en cours dans des organisations internationales (par exemple à l'OCDE notamment sur le thème « Stocktaking of trade-related measures linked to the environmental sustainability of agriculture ») doivent être accompagnés et même soutenus activement lorsque c'est possible. Les diverses approches doivent également être évaluées quant à leurs effets. Divers produits agricoles doivent finalement faire l'objet d'examen à l'aide de critères de développement durable, afin de déterminer leur impact. Actuellement, le Conseil fédéral étudie déjà au cas par cas la possibilité de lier à des critères de développement durable certaines concessions faites dans le cadre d'accords commerciaux préférentiels, notamment en ce qui concerne les méthodes de production. Cela s'applique à des produits qui s'avèrent particulièrement problématiques du point de vue du développement durable, comme c'est le cas de l'huile de palme pour l'accord de partenariat économique conclu avec l'Indonésie. Les travaux de fond mentionnés ci-dessus doivent aider à mieux identifier les produits correspondants et à évaluer leur impact sur le développement durable. Il s'agit d'une contribution à la mise en œuvre de la stratégie de la politique économique extérieure.

Jalons :

- Jusqu'à l'automne 2024 : rapport intermédiaire concernant l'analyse de normes internationales de développement durable reconnues et pertinentes.
- Examen des meilleures pratiques développées dans d'autres États dans le domaine du commerce et du développement durable.
- D'ici la fin 2025 : analyse des effets que la production indigène et les produits agricoles importés ou exportés exercent sur le développement durable.

Documents de planification connexes existants :

- Art. 104a de la Constitution fédérale (Cst.) du 18 avril 1999.
- Stratégie de la politique économique extérieure (DEFR 2021).
- Orientation future de la politique agricole. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 20.3931 de la CER-E du 20 août 2020 et 21.3015 de la CER-N du 2 février 2021 (CF 2022).
- Motion 22.4251 de la CER-E « rapport sur l'orientation future de la politique agricole ».
- Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050.

Annexe 4 : Plan d'action contre le gaspillage alimentaire - Axes et mesures, échelons concernés de la chaîne alimentaire et principaux exécutants

Rapport du Conseil fédéral (2022). P. 14-15 : <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/70976.pdf>

Mesures contre le gaspillage alimentaire	Agriculture	Transformation	Commerce	Restauration	Ménages	Principaux exécutants
Initiatives et innovations des milieux économiques						
Conclure un accord intersectoriel						
- Les méthodes de collecte des données, les objectifs de réduction et les processus d'établissement des rapports sont définis pour chaque échelon.	X	X	X	X	X	OFEV, entreprises et associations
- Les organismes signataires adoptent et coordonnent volontairement des mesures pour atteindre les objectifs convenus ; ils encouragent les initiatives en matière de formation et d'information.						
Optimiser la chaîne d'approvisionnement alimentaire : normes, contrats, pratiques commerciales, planification et innovations techniques						
- Meilleure planification des cultures, notamment grâce aux outils numériques	X	X	X	X	(X)	Branches
- Organisation souple des offres promotionnelles						
- Optimisation des standards de qualité						
Diffuser largement les meilleures pratiques contre le gaspillage alimentaire dans la restauration et les appliquer si possible dans de nombreuses entreprises				X		Branches
Élaborer et promouvoir des modèles d'affaires pour vendre les excédents et les produits innovants basés sur des sous-produits tels que le petit-lait et le son de blé	X	X	X	X		Branches
Accroître les dons aux organisations caritatives de denrées alimentaires ne pouvant plus être vendues	X	X	X	X		Branches
Mieux indiquer la durée de conservation sur les produits finis	X	X	X			Branches
Optimiser les emballages, leur taille et les formats de vente			X	X	X	Branches
Mesures des pouvoirs publics						
Assurer le suivi, soutenir des projets pilotes et élaborer une aide à l'exécution sur les méthodes de collecte des données						
- Réalisation et publication en 2025 et en 2031 de deux enquêtes sur l'ensemble des pertes alimentaires et sur l'impact environnemental en découlant tout au long de la chaîne de création de valeur	X	X	X	X	X	OFEV, OFAG et branches
- À l'aide des outils de promotion existants, soutien des projets pilotes visant à éviter les pertes alimentaires dans toute la chaîne alimentaire						
- Si judicieux, définition de méthodes uniformes de collecte des données dans une aide à l'exécution						
Intégrer la prévention des pertes alimentaires dans les marchés publics						
- Standards de qualité suisses intégrant davantage la durabilité et la prévention des pertes alimentaires en vue d'une restauration collective promouvant la santé				X	X	OFEV, OSAV, OFPER, OFCL, cantons et communes
- Diffusion de recommandations pour des marchés publics durables en matière d'alimentation						
- Information et suivi des pertes alimentaires dans les services fédéraux, p. ex. dans le cadre de RUMBA						
Améliorer les conditions-cadres des dons alimentaires (en particulier, mise en œuvre de la motion 19.3112 Munz)		X	X	X	X	OSAV
Vérifier et améliorer l'indication de la durée de conservation (en particulier, mise en œuvre du postulat 19.3483 Masshardt)			X		X	OSAV
Mettre en place un groupe de pilotage sur les pertes alimentaires pour coordonner la mise en œuvre des mesures	X	X	X	X	X	OFEV (direction), OFAG, OSAV, représentation des cantons et des villes
Formation et information						
Renforcer les compétences relatives à la prévention des déchets alimentaires dans:						
- La formation professionnelle et continue	X	X	X	X	X	Organisations du monde du travail, cantons et partenaires de formation
- La scolarité obligatoire et les écoles secondaires supérieures de formation générale						
- Les hautes écoles						
Informar:						
Tous les acteurs prennent des mesures appropriées pour informer et faire connaître les initiatives efficaces visant à réduire les pertes alimentaires	X	X	X	X	X	Pouvoirs publics, branches et organisations non gouvernementales

Annexe 5 : Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 : Plan d'action - Vue d'ensemble des mesures

OFAG, OSAV, OFEV (2023). P.4 <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/umwelt/klima0.html>

Vue d'ensemble des mesures selon les finalités et les sous-objectifs ( = nouveau,  = déjà engagé)

	 Enrichir les connaissances	 Renforcer la participation	 Développer la politique
 Modèles de consommation	K-05 Étiquetage climatique K-06 Convention d'objectifs du commerce de détail K-07 Examen de la transparence des coûts	K-02 Recommandations nutritionnelles K-03 Restauration collective K-08^a Compétences en matière d'alimentation K-08^b Compétences en matière d'alimentation	K-01 Mise à jour de la Stratégie de nutrition K-04 Révision de la promotion des ventes
 Gaspillage alimentaire		F-01 Plan d'action contre le gaspillage alimentaire	
 Relations commerciales	H-03 Analyse de la protection douanière H-04 Examen allègements à l'importation H-05 Examen des réseaux de produits	H-02 Standards de durabilité	H-01^a Accords commerciaux H-01^b Accords commerciaux
 Portefeuilles de production	P-04 Révision « Examen variétal » P-06 Critères de promotion Projets innovants	P-02 Surveillance « Santé animale » P-05^a Projet de vulgarisation Concurrence alimentaire P-07 Accords sectoriels « GES »	P-01 Soutien « Technologies » P-03 Sélection végétale P-05^b Contributions de promotion Concurrence alimentaire P-08 Soutien « Vulgarisation et formation continue »
 Éléments fertilisants et nutritifs		N-01 Trajectoire de réduction des éléments fertilisants	N-02 Révision du Suisse-Bilanz N-03 Promotion du calculateur d'ammoniac
 Eau	W-02 Surveillance relative à l'utilisation de l'eau W-05 Concept sur l'utilisation de l'eau	W-04 Plateforme sur l'irrigation	W-01 Obligation de fournir des rapports sur les épisodes de sécheresse W-03 Guide pour les projets d'irrigation
 Sol	B-02 Recherche sur le charbon végétal	B-05 Conseil en matière de gestion de l'humus	B-01 Valeurs de référence de l'humus B-03 Promotion du bilan humique B-04 Promotion des systèmes agroforestiers B-06 Guide pour les sols marécageux
 Énergie		E-03 Conseils dans le domaine de l'énergie	E-01 Réviser la réglementation sur les carburants E-02 Promouvoir les énergies renouvelables